

BLÉ

Contact

LETTRE D'INFORMATION DE L'A.G.P.B.

N° 172 MARS 2005

H U M E U R D E B L É

INTELLIGENCE POLITIQUE

Il ne peut être contesté à des hommes politiques, ni aux instances européennes, de vouloir convaincre les agriculteurs français de voter oui au prochain referendum. Ils pourraient cependant y consacrer moins d'énergie s'ils avaient mieux assumé leur rôle auparavant.

S'il y avait eu un tant soit peu d'intelligence politique à Paris dans l'élaboration des règles nationales de mise en œuvre de la conditionnalité, bien des aigreurs antieuropéennes auraient pu être évitées, tant les exploitants ne s'opposent pas dans le principe à cette nouvelle orientation de la PAC.

Quant aux instances européennes, elles auraient dû se soucier depuis longtemps des effets que peuvent produire les sentences sur la PAC que se permettent parfois de proférer publiquement leurs représentants ou serviteurs. Ainsi peut-il être ravageur pour l'image de l'Europe d'affirmer en réunion qu'au vu de la faiblesse du dollar, "les dernières baisses du prix d'intervention (NDLR : du prix de soutien des céréales) ne sont pas allées assez loin". Cela s'est pourtant produit récemment.

MARCHÉS

COMMERCE EXTÉRIEUR : LA FILIÈRE CÉRÉALIÈRE FRANÇAISE ASSURE

Les dernières données du ministère français de l'Agriculture en matière de commerce extérieur agroalimentaire font apparaître sur l'année civile 2004 un solde positif de 4,482 milliards d'euros pour les grains et produits des céréales (farine, malt, semoules, etc). Cela correspond à une quasi-stabilité par rapport aux 4,486 milliards d'euros engrangés en 2003, qui représentaient le meilleur solde céréalier connu depuis 1996. A 3,665 Mds €, le solde pour les grains a régressé de 112 millions, tandis qu'il a augmenté de 108 millions pour les produits des céréales, atteignant 0,817 Mds €.

Cette stabilité s'inscrit sur fond de dégradation de l'ensemble du commerce extérieur agroalimentaire français (-5,4 %), le solde positif le plus élevé dans cet ensemble -celui des boissons- reculant de 4,8 %. Elle est également à mettre en perspective avec le déficit de 7,8 Mds € que connaît cette année la balance commerciale de la France après 3 années d'excédents.

LA NOUVELLE PAC FAIT BAISSER DE 29% LES SEMIS ITALIENS DE BLÉ DUR

Premiers effets mesurables de la nouvelle PAC dans le domaine des céréales, les superficies italiennes de blé dur -blé utilisé pour la fabrication des semoules et pâtes- sont annoncées en baisse de 29% pour la récolte 2005.

Cette évolution est due au choix de l'Italie de pratiquer le découplage total des paiements directs dans le cadre de la nouvelle PAC. Sous l'empire de la précédente PAC, la culture du blé dur s'était sensiblement développée en Italie, du fait des suppléments de paiement direct dont elle bénéficiait par rapport à celle du blé tendre. Avec le découplage total -versement d'un niveau de paiement direct/hectare à peu près maintenu, mais avec une très grande liberté

d'utilisation des terres- les exploitants italiens pourront obtenir à peu près les mêmes montants de paiement sans devoir subir les contraintes inhérentes à la culture du blé dur (rendements moindres et qualité plus aléatoire qu'en blé tendre).

L'Italie étant de loin le pays de l'U.E. où le blé dur est le plus cultivé (les superficies et la production communautaire de cette céréale en 2004 étaient italiennes à environ 45%), les flux commerciaux du blé dur européen pourraient se trouver modifiés. La filière française du blé dur pourrait trouver là un volume de respiration supplémentaire.

BIOCARBURANTS

BIOÉTHANOL : OBSTACLE APRÈS OBSTACLE...

Selon les dispositions de la Loi de Finances pour 2005, les sociétés de distribution de carburants qui n'intégreront pas de biocarburants dans leurs produits seront maintenant tenues d'acquitter une TGAP. Pour autant, comme le montrent ses déclarations répétées, cela n'incite pas l'Union française des industries pétrolières (UFIP) à recommander l'incorporation directe de bioéthanol dans l'essence, c'est un euphémisme. En revanche, un certain nombre de sociétés indépendantes de distribution de carburants sont intéressées par cette incorporation.

D'après nos informations, elles rencontreraient cependant deux types d'obstacles auprès du raffinage national pour se procurer des bases essences susceptibles d'être additivées de bioéthanol. Soit elles ne parviendraient pas à en obtenir, bien que la France en exporte régulièrement aux Etats-Unis, soit elles se heurteraient à un manque d'information sur les caractéristiques des produits livrés, d'où impossibilité de procéder à l'incorporation sans risquer de contrevenir aux normes appliquées à l'essence.

Certes, ces obstacles pourraient être contournés en important d'autres pays les bases voulues, mais les coûts de telles opérations en limitent la faisabilité. Des démarches sont entreprises par la filière bioéthanol pour faire le point sur la situation et pour que, en définitive, le dispositif de la Loi de Finances 2005 aboutisse à autre chose qu'à faire supporter une TGAP sur les carburants aux automobilistes, sans bénéfice environnemental.



AGPB
CÉRÉALIERS DE FRANCE

DIETETIQUE

NUTRITION : RETOUR DE MODE AUX ETATS-UNIS

Entre février et novembre 2004, la proportion des adultes américains suivant des régimes à faible teneur en glucides, tel celui du docteur Atkins, est passée de 9 à 3,6 %. Ces régimes privilégient les protéines au détriment des hydrates de carbone, donc, notamment, du pain, des pâtes et autres produits à base de farine et d'amidon. L'engouement qu'ils ont suscité aux Etats-Unis y a fait chuter de 7% la consommation de farine de blé entre 2001 et 2004 !

Dans certains Etats, les comités de producteurs de blé ont accepté des hausses de cotisations pour faire davantage de promotion des produits céréaliers. Très récemment, la Grain Foods Foundation, créée en 2004 par les meuniers et les boulangers, a lancé une campagne pour mieux faire connaître la contribution des produits céréaliers à une alimentation équilibrée.

Un autre facteur pourrait contribuer au regain de faveur des produits céréaliers. Les autorités fédérales viennent de publier leur nouvelle édition des "Dietary Guidelines for Americans", où elles recommandent de consommer davantage de produits à base de grains complets. Par ailleurs, la Food and Drug Administration s'apprête à réguler l'emploi abusif des allégations "Faible teneur en glucides" et "Sans glucides" utilisées par l'industrie alimentaire.

Pour mémoire, la promotion des vertus diététiques des produits céréaliers est assurée en France par Intercéréales, organisation interprofessionnelle financée par les producteurs.

Source : Agri US Analyse

PROGRÈS TECHNIQUE

LE SAVOIR-FAIRE INTERNET D'ARVALIS À NOUVEAU RÉCOMPENSÉ

Maître d'œuvre des programmes de recherche-développement définis par la filière pommes de terre dans le cadre de l'ITPT (Institut Technique de la Pomme de Terre), ARVALIS-Institut du Végétal, l'institut technique des céréaliers, a lancé en 2004 Mildi-LIS®, outil Internet d'aide à la décision utilisé pour lutter contre le mildiou.

Cette démarche a été récompensée le 1^{er} mars dernier dans le cadre du Salon de l'Agriculture. Le ministre délégué à la Recherche et aux Nouvelles Technologies a en effet remis au président de l'ITPT l'un des trophées attribué par la lettre professionnelle "L'Internet Agricole et Nouvelles technologies" dans la catégorie "Outils d'aide à la décision".

Dès la campagne de culture pommes de terre 2004, Mildi-LIS® a contribué à la gestion du risque mildiou sur 10 000 ha, soit 7% des 146 000 ha consacrées à cette production.

FILIÈRES

UNIGRAINS CONCOURT AU DYNAMISME DE LA MEUNERIE AUVERGNATE

Partenaire depuis 1997 de la S.A. JAMBON, entreprise de meunerie et de nutrition animale établie dans le Cantal, Unigrains, l'établissement financier des céréaliers a décidé de participer à sa consolidation financière en souscrivant des obligations convertibles en décembre 2004.

La S.A. JAMBON est l'un des acteurs de la valorisation du blé de Limagne, réputé pour ses hautes teneurs en protéines. Elle fait en effet partie de la filière " De la Graine au Pain ", constituée avec la coopérative Domagri, qui comprend 70 boulangeries dans 19 départements. Cette filière est certifiée à chacun de ses stades (production, collecte/stockage/commercialisation des céréales, meunerie, boulangerie). La farine de la société JAMBON est commercialisée sous la marque " Les Moulins d'Antoine " dans le Cantal, le Puy-de-Dôme, la Corrèze, l'Aveyron, la Lozère, l'Aude, le Gard et l'Hérault.

La S.A. JAMBON joue par ailleurs un rôle moteur dans la relance de la production de seigle en Margeride (Haute-Loire). La farine qu'elle extrait de ce seigle, produit en fonction de cahier de charges sur la base de contrats passés avec les agriculteurs, est vendue à des ateliers boulangerie de grandes surfaces.

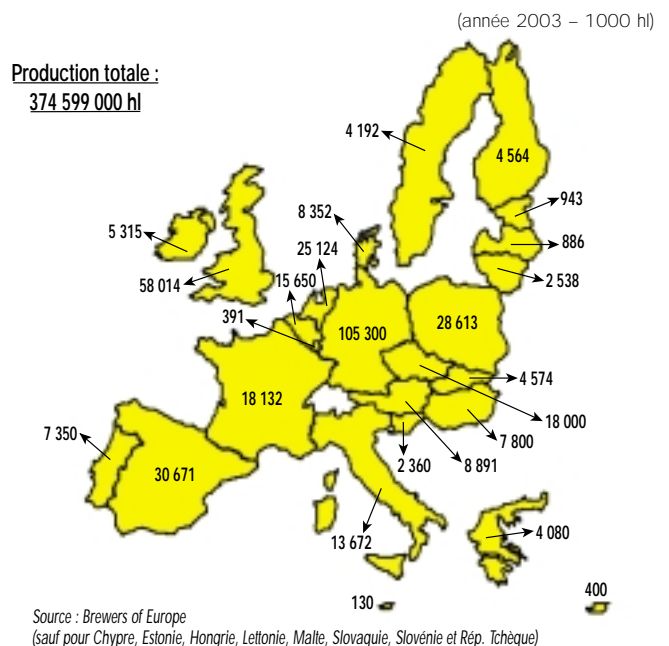
En alimentation animale, enfin, la société JAMBON fournit des éleveurs du Cantal et de la Corrèze, un travail que les conditions géographiques et topographiques rendent exigeant.

INFOCHIFFRES

RANG DE LA FRANCE POUR LA PRODUCTION ET L'EXPORT DE PRODUITS CÉRÉALIERS

	Production		Exportations	
	Rang F/UE	Rang F/Monde	Rang F/UE	Rang F/Monde
Blé	1	5	1	2
Orge	2	4	1	1
Maïs	1	5	1	4
Farine	2 à 3	8 à 9	1	1
Malt	3	7	1	1
Amidonnerie	1	4	1	1 à 2
Nutrition animale	1	n.c.	n.c.	n.c.

PRODUCTION DE BIÈRE DANS L'UE À 25



Association Générale des Producteurs de Blé et autres céréales, 23-25, avenue de Neuilly, 75116 PARIS. Tél. 01 44 31 10 00. Contact : Pascal HURBAULT.



BLE CONTACT est mis en ligne sur le site www.agpb.fr
Abonnements : consulter l'AGPB. Reproduction autorisée avec mention de la source BLE CONTACT-AGPB.